

## **INTERVIEW POUR LE SITE INTERNET DE RFO**

**1- Le Parlement européen vient d'avoir un débat sur la future politique maritime de l'Union. Les RUP, compte tenu de leurs situations géographiques sont très concernées. A votre avis, l'Union prend-elle suffisamment en compte ces dernières et leurs spécificités, dans sa future politique ?**

Margie Sudre : Les régions ultrapériphériques sont citées à plusieurs reprises dans le Livre Vert publié par la Commission européenne, intitulé "Vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers". Mais les RUP restent largement sous-estimées dans la réflexion globale sur cette approche intégrée de la politique maritime, malgré leur situation géographique dans les océans Indien, Atlantique et dans la mer des Caraïbes, et le fait que ces régions comptent parmi les plus concernées par la question de la gestion durable des mers, océans et zones côtières. Je regrette que le Commissaire responsable, Joe Borg, ait dû annuler sa visite à La Réunion prévue en mars dernier, à cause du passage du cyclone Gamède sur l'île. Les contacts sur place l'auraient certainement aidé dans sa tâche. J'espère néanmoins que la réflexion actuelle aboutira à l'émergence d'une politique maritime européenne globale et cohérente, dans laquelle les RUP se verront reconnaître un rôle privilégié, à la hauteur de la connaissance approfondie des mers qui les caractérise.

**2- Y-a-t-il des propositions importantes pour les RUP qui, selon vous, député européen représentant l'OM, manquent dans cette stratégie européenne ou/et vous paraissent insuffisantes ? Si oui quelles sont-elles?**

Margie Sudre. : Le Livre Vert n'exploite pas suffisamment les domaines dans lesquels les RUP ont une véritable expertise. Par exemple, la création d'un réseau de recherche sur la biodiversité marine tropicale, NETBIOME, projet regroupant les sept RUP et certains PTOM, financé par le 6ème Programme Cadre Recherche & Développement, constitue une avancée importante dans le domaine de la gestion marine durable et de la recherche et développement dans le milieu marin tropical. De plus, les RUP sont confrontées à des aléas tels que les tsunamis, les cyclones, et évidemment le réchauffement climatique, autant de cataclysmes fragilisant le milieu et les fonds marins. Leur expérience en termes de prévention des risques et de réduction de la vulnérabilité des zones côtières, doivent constituer une valeur ajoutée considérable dans ce cadre. Par ailleurs, la question de l'équilibre entre tourisme et respect du milieu marin se pose plus qu'ailleurs dans les RUP, afin que ce secteur d'activité permette un développement durable de ces régions où il figure parmi les premières sources de revenu. Enfin, la question de la cohérence entre les différentes politiques européennes se pose dans le domaine de la pêche, car nos régions doivent augmenter la sécurité en mer, rendre les métiers de la pêche plus attractifs, alors que la politique actuelle vise à limiter la puissance et le nombre de navires, y compris dans nos régions où l'état de la ressource ne le justifie pas.

**3- Quelles sont, selon vous, les chances que vos demandes pour les RUP soient prises en compte, auprès du Parlement, de la Commission ? (cette question et les explications qui suivront, permettront d'informer l'internaute sur le travail insistant et continu du député et du Parlement, du groupe auquel appartient Madame Sudre, bref de montrer les ramifications et points positifs de chacun des différents maillons liés aux décisions européennes)**

Margie Sudre : Le rapport adopté par le Parlement européen, en juillet, fait plusieurs fois référence aux RUP, rappelant notamment qu'il "convient de reconnaître la spécificité des régions ultrapériphériques européennes, en raison notamment de l'immigration illégale, des catastrophes naturelles, des transports et, également, de leur impact sur la biodiversité". Le rapport "relève que, lors de la planification des programmes futurs de recherche et de développement, il devrait être tenu compte des régions ultrapériphériques, car celles-ci sont situées dans des zones des océans Atlantique et Indien et qu'elles sont bien situées pour l'observation de phénomènes tels que ceux liés aux cycles météorologiques et à la vulcanologie et que, par ailleurs, l'océanographie, la biodiversité, la qualité environnementale, la gestion des ressources naturelles, de l'énergie et de l'eau, la génétique, la santé publique, les sciences sanitaires et les nouveaux systèmes et services de télécommunications dans ces territoires devraient être pris en compte lors de l'établissement des programmes futurs de recherche et développement". En outre, les avis des commissions parlementaires du développement régional et de la pêche, sur lesquels j'ai beaucoup travaillé, contiennent certains de mes amendements, et devraient constituer un complément important pour la Commission européenne, lorsqu'elle abordera la phase législative de cette nouvelle politique de l'Union. Le travail de sensibilisation aux spécificités de l'ultrapériphérie, tant auprès de la Commission européenne que de mes collègues du Parlement européen ne s'arrête jamais. Ainsi, je me suis rendue aux Açores en juin dernier, pour participer à une réunion du bureau du groupe PPE-DE - le groupe politique auquel j'appartiens au Parlement européen - consacrée justement aux régions ultrapériphériques, au cours de laquelle je suis intervenue une nouvelle fois pour dresser un bilan très précis de nos atouts et de nos difficultés devant mes amis politiques. J'ai constamment besoin de leur soutien lorsque des dossiers sensibles à ce sujet sont soumis au Parlement européen.

**4- Le Parlement européen, lors de sa session plénière, vient d'adopter un rapport qui concerne directement et concrètement la vie économique des RUP : il s'agit de l'élaboration d'une politique européenne en matière d'accès à l'Internet à haut débit par des connexions "large bande". Cette technique permettra des connexions beaucoup plus rapides. Dans le cadre de cette politique, l'Europe a-t-elle manifesté son intention d'agir particulièrement à l'égard des RUP, si oui de quelle manière? Quelle est votre opinion en tant que député ressortissant de l'OM, témoin de leurs difficultés et de leurs besoins dans ce domaine?**

Margie Sudre : L'Union doit incontestablement jouer un rôle majeur dans la promotion, auprès de ses Etats membres et de ses régions, de la lutte contre la "fracture numérique", pour réduire le fossé séparant les particuliers, les entreprises et les territoires, en termes

d'accès à la société de la connaissance. Les aides publiques, relayées dans le cadre de partenariats public-privé, doivent cibler prioritairement les zones mal desservies. Les connexions sans fil, les communications mobiles et par satellite, peuvent apporter la large bande dans des zones traditionnellement exclues des réseaux fixes, offrant ainsi des solutions intéressantes et bon marché pour les populations vivant dans des territoires éloignés ou difficiles d'accès, telles que les régions insulaires, les régions de montagne et bien évidemment les régions ultrapériphériques. Le rapport du Parlement européen exprime très clairement cette attente de nombreuses populations de l'Union. Dans les RUP, ces technologies sont encore plus utiles qu'ailleurs, puisqu'elles permettent de s'affranchir des distances, de réduire les coûts et les délais, en facilitant les relations des usagers avec leurs prestataires de services, des clients avec leurs fournisseurs, ou encore des administrés avec leurs pouvoirs publics. J'ai naturellement soutenu ces recommandations, convaincue que si l'Europe devenait sans délai une économie de pointe basée sur la connaissance, les conséquences favorables seraient multiples pour les régions les moins accessibles de l'Union, et particulièrement pour les RUP.

**5- En conclusion: il y a quelques temps le Parlement a eu un débat sur les régions ultrapériphériques (rapport Musotto). Après ce rapport, estimez vous que l'UE prend suffisamment en compte les RUP ? Selon vous que manque-t-il ?**

Margie Sudre : Le rapport Musotto n'était pas consacré aux RUP, mais aux régions insulaires de l'Union européenne, ce qui est complètement différent. Le rapporteur l'a bien compris, et a soutenu mes amendements en commission du développement régional, destinés à clarifier les choses. En effet, les concepts d'ultrapériphérie et d'insularité sont distincts, quels que soient les liens de proximité et de solidarité qui les unissent, dès lors que les régions ultrapériphériques ont pour caractéristiques principales leur très grand éloignement du continent européen, et leur appartenance à une zone géographique composée en grande majorité de pays ACP. Le prochain rapport du Parlement européen exclusivement consacré aux RUP sera réalisé sur la base de la communication que doit publier la Commission européenne sur ce sujet. J'attends avec impatience cette nouvelle communication, promise pour cette année par la Commission, en espérant qu'elle apportera un nouveau souffle aux régions souffrant des handicaps engendrés par l'ultrapériphérie. Je soutiens la stratégie déployée par l'Union en faveur de ses RUP, mais je demande à la Commission de préciser rapidement le contenu du "partenariat renforcé" qu'elle a adopté, notamment en ce qui concerne l'amélioration de leur compétitivité, et le plan d'action pour le grand voisinage. En outre, les politiques structurelles menées dans les RUP auraient un impact encore plus important si la Commission faisait preuve de davantage de souplesse en acceptant de s'affranchir, quand c'est nécessaire, de certains "dogmes communautaires", et en prenant davantage en compte les conditions particulières de ces régions. Nous disposons d'instruments juridiques fort, au premier rang desquels l'article 299§2 du Traité CE. Mais il faut sans cesse demander aux instances européennes de le mettre en œuvre, au cas par cas, au jour le jour. La prise en compte au niveau européen de nos difficultés spécifiques est un travail sans fin. Mais un travail passionnant !